



Avant Programme du CSO

Organisé par :

La Fédération Tunisienne Des Sports Equestres



Date: 09/10/2022

Lieu : Club Sportif Des Unités D'Intervention De La Police -La Soukra -

CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS :

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 24^{ème} édition, mise à jour au 1er janvier 2022.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 27^{ème} édition, mise à jour au 1er janvier 2022.
- Règlement vétérinaire, 18^{ème} édition, mise à jour au 1er janvier 2022.

ORGANISATEUR :

COMITE D'ORGANISATION:

Directeur Du Concours : Mr Anis Sellami.

Trésorerie : Ridha jemaii

Directeur Technique: Mr Zied Aouina

Secrétariat : Mme thouraya ayadi

JURY DE TERRAIN :

Président : Mr khalad Hedrish (TUN) (FEI level 2)

Membres : Mme Amel Bellagha (FEI level 2) / Mme Sophie Dabbou(TUN) (FEI level 1)

Chef Steward Mr Ali Ben Othmen (TUN) (FEI level 2) / MR Nedra Debbesh(TUN) / Mr Lassaad Hamdi (TUN) (FEI level 1)

Chronométrateur: Mr Oussema Sinen.

CHEFS DE PISTE :

Chef de Piste : Mr Naceur Hdhairia (TUN) (FEI level 1)

Chef de Piste Adjoint : Mr Mondher Allaoui (TUN)

MEDECIN VÉTÉRINAIRE: Dr. Anis Mahmoudi

MEDECIN DU CONCOURS : Dr. M.B.Sliman.

MARECHAL FERRANT : Mr Chokri Mejri

PROGRAMME DU CONCOURS

DIMANCHE 09 Octobre 2022

08h00: Reconnaissance de la piste : Epreuve 1 : Initiation (70 cm).

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 2 : Préparatoire1 (80cm).

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 3 : Préparatoire2 (90 cm).

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 4 : CSO*(105-110 cm) + Jeunes Chevaux (105 cm)

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 5 : CSO** (120 cm).

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 6 : CSO*** (130 cm).

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU CONCOURS

DEROULEMENT

Extérieur

PISTE DU CONCOURS

Dimensions : 80x65m

Nature : Sable

TERRAINS D'ECHAUFFEMENT

Espace de détente :

Dimensions : 65 x 30 m

Nature : Sable

FICHES DE SECURITE :

OLAF PETERSON

MATERIEL DE CHRONOMETRAGE :

TAG HEUER

ENGAGEMENTS :

Les inscriptions au concours ne peuvent se faire que sur le site web de la FTSE : <http://www.ftse.org.tn> **Avant vendredi 07 Octobre 2022 à minuit.**

FRAIS :

Initiation, préparatoires et jeunes chevaux : 25 dt

CSO1*:30 dt / CSO2*: 35 dt / CSO3*:40 dt

Les Engagements Terrain Et Les Modifications Ne Sont Pas Autorisés.

N.B : Les horaires et les barèmes des épreuves pourront être modifiés en fonction du nombre des engagés.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EPREUVES

DIMANCHE 09 Octobre 2022

EPREUVE 1 : Initiation

Date et heure: **09 Octobre 2022 à 08h00.**

Catégorie de Cavaliers: **Licence Initiation**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux

Barème: Barème A sans chrono sans Barrage (Art. 238.1.1)

Vitesse: 325 m/min

Hauteur: 70 cm

Largeur : 80 cm

Participation Des Chevaux : 2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

Classement	Prix
Médaille pour tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans fautes.	

EPREUVE 2 : Préparatoire1

Date et heure : **09 Octobre 2022 à l'issue de l'épreuve précédente**

Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux.

Barème : Barème en deux phases temps différé.

Vitesse : 325 m/mn

Hauteur: (80cm)

Largeur : (90cm)

Classement Chevaux	Prix
1 ^{er}	Coupe+ Médaille
2 ^{ème} au 5 ^{ème}	Médaille

Classement Poneys	Prix
1 ^{er}	Coupe+ Médaille
2 ^{ème} au 5 ^{ème}	Médaille

Participation Des Chevaux : -2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

- Les Poneys doivent mesurer au plus 1m49 au garrot (1m48 déferés)

EPREUVE 2 : Préparatoire2

Date et heure : **09 Octobre 2022 à l'issue de l'épreuve précédente**

Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux.

Barème : Barème en deux phases art 274.5.2

Vitesse : 325 m/mn

Hauteur: (90cm)

Largeur : (100cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+ Médaille
2 ^{ème} au 5 ^{ème}	Médaille

Participation Des Chevaux : 1 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 3 : CSO*

Date et heure : **09 Octobre 2022 à l'issue de l'épreuve précédente**

Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification / Licence Compétition**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 4 ans et plus

Barème : Barème A au chrono sans Barrage (Art. 238.2.1)

Vitesse : 350 m/mn

Hauteur: (105-110 cm)

Largeur : (115-120 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+ 150Dt
2 ^{ème}	Médaille + 100 Dt
3 ^{ème}	Médaille + 75 Dt
4 ^{ème}	Médaille+ 50 Dt
5 ^{ème}	Médaille + 25 Dt
Dotation Totale	400 Dinars

Participation Des Chevaux : 1 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

Epreuve jeunes chevaux

Catégorie de Cavaliers: **Licence Compétition**

Catégorie de Chevaux: Jeunes Chevaux(3)

Barème : Barème A sans chrono sans Barrage (Art. 238.1.1)

Vitesse : 325 m/mn

Hauteur: Max 105 cm

Largeur : Max 115 cm

Date et heure : **09 Octobre 2022 à l'issue de l'épreuve précédente.**

Catégorie de Cavaliers: **Licence compétition**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 6 ans et plus sauf jeunes chevaux

Barème : Barème A au chrono sans Barrage (Art. 238.2.1)

Vitesse : 350m/min

Hauteur: (130 cm)

Largeur : (140 cm)

Participation Des Chevaux : 1 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+ 300dt
2 ^{ème}	Médaille + 250dt
3 ^{ème}	Médaille + 200dt
4 ^{ème}	Médaille + 150dt
5 ^{ème}	Médaille + 100dt
Dotation Totale	1000 Dinars

ANNEXE I

Réclamations

Toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 30 dt et déposée auprès du président du jury dans les 30 minutes après la proclamation des résultats.

Docteur, vétérinaire et maréchal ferrant

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants. Le comité organisateur n'interviendra pas dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

Assurance

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval autiers.

Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours Équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Organisation du concours

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du jury de terrain, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme

Pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiés au secrétaire général par le président du jury.

Prélèvements pour la recherche de produits interdits

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du délégué vétérinaire (président de la commission vétérinaire) et du président du Jury.

<p>YELLOW WARNING CARD</p> <p>Event _____</p> <p>Date _____</p> <p>Person Responsible:</p> <p>Name _____</p> <p>FEI ID _____</p>	<p>YELLOW WARNING CARD</p> <p></p> <p>Extract of Art. 169.7, FEI General Regulations (GRs) 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016</p> <p>"7. In cases of offences mentioned in paragraphs 6.2 and 6.3 above and which are of a less serious nature and/or in cases specified in the Sport Rules and/or as mentioned in Article 140:</p> <p>7.1 The President of the Ground Jury, the President of the Appeal Committee, the Chief Steward or the Technical Delegate must notify the Person Responsible during the Period of the Event that he will receive a Yellow Warning Card, which will be delivered either by hand or by any other suitable means. If after reasonable efforts the Athlete cannot be notified during the Period of the Event that he has received a Yellow Warning Card, the Athlete must be notified in writing within fourteen (14) days of the Event.</p> <p>7.2 Should the same Person Responsible receive one (1) more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card, the Person Responsible shall be automatically suspended for a period of two (2) months after official notification from the FEI Secretary General."</p>
<p>OFFENCE (please tick one) FEI General Regulations (GRs), 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016 and FEI Eventing Rules, 24th edition, effective 1 January 2016</p> <p><input type="checkbox"/> Abuse of Horse GRs Art. 142 & 169.6.2 and/or Eventing Rules Art. 526</p> <p><input type="checkbox"/> Incorrect behaviour GRs Art. 169.6.3</p> <p><input type="checkbox"/> Dangerous Riding Eventing Rules Art. 525</p> <p><input type="checkbox"/> Non-Compliance with Protective Headgear Rules GRs Art. 140</p> <p><input type="checkbox"/> Non-Compliance with applicable Sport Rules (specify) GRs Art. 169.7 _____</p>	<p>Extract of Art. 527, FEI Eventing Rules 24th edition effective 1 January 2016</p> <p>"[...] Notwithstanding anything to the contrary in the General Regulations, should the same Person Responsible receive one more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card for the same offence, the Person Responsible shall automatically be suspended for a period of two months after official notification from FEI Secretary General."</p>
<p>Signature of Official _____</p> <p>Signature of Person Responsible _____</p>	